

# LA LIBERTÉ

## JOURNAL DE LYON.

**BUREAUX** { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillot, 3.  
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.  
 A l'imprimerie des Halles de la Grenette.  
 A Paris, chez M. LEZOUVER, rue N.-D.-des-Victoires.

**ABONNEMENT** { Un an. Six mois. Trois mois.  
 Lyon. . . . . 24 fr. 13 fr. 7 fr.  
 Hors Lyon. . . . . 30 16 9  
 Etranger. . . . . 40 22 12

**10 centimes le numéro.**

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

### AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous prions nos Abonnés du dehors, dont l'abonnement est expiré, et qui sont dans l'intention de le renouveler, de nous en faire parvenir le montant à Lyon, afin d'éviter les frais d'encaissement, toujours onéreux.

Lyon, 9 Octobre 1848.

### Séance.

Nous n'avons qu'à répéter ce que nous disions dans notre article sur la présidence. L'Assemblée est souveraine. Nous nous inclinons devant sa volonté; sa décision était dans nos desirs; nous l'avons dit. Six cents voix, imposante majorité, ont témoigné de la confiance de la Constituante dans le pays. Grâce lui en soient rendues ! C'est maintenant au pays à lui prouver qu'elle ne s'est pas trompée et à écarter, de droite et de gauche, les prétendants pour faire place à un véritable républicain.

### Installation du conseil municipal.

Hier, à midi, M. le préfet du Rhône a installé, en séance publique, le nouveau conseil municipal de la commune de Lyon. Après une allocution pleine de convenance de M. Ambert, et lecture faite par M. Goran, secrétaire général de la préfecture, de l'arrêté ministériel qui nomme aux fonctions de maire et d'adjoints les citoyens dont nous avons donné les noms dans notre numéro du 7 octobre, M. Reveil a prononcé le discours suivant :

« Citoyens,  
 « Pour la seconde fois, le vote universel a reconstitué le conseil de la commune. Le gouvernement de la République nous a désigné parmi les élus du peuple pour exercer les fonctions administratives municipales, et nous avons accepté le poste où il nous a placé; nous l'avons accepté dans la limite de nos efforts possibles; notre dévouement, notre patriotisme nous aideront dans l'accomplissement de ce devoir.  
 « Depuis l'avènement de la République, avènement qui eût dû être pour tous la raison d'une réconciliation générale, le principe d'une cordiale fraternité, la France a été en proie à d'affreux déchirements; heureuse notre cité d'en avoir été préservée ! Au milieu des passions ardentes, provoquées par le libre essor que le fait révolutionnaire donnait à tous les mécontentements, à tous les malaises, à toutes les misères; au milieu des espérances impatientes surexcitées par l'état de chaos qui a séparé la monarchie de la République; au milieu de l'agitation toujours si modérée ! le théâtre fébrile des esprits, notre ville est restée pure de ces luttes déplorables qui laissent après elles de douloureux souvenirs ! Rendons hommage à notre population toujours si modérée ! Les plaies encore ouvertes, triste et inévitable conséquence de toute révolution, le temps les fermera ! Mais les malheurs de la guerre civile sont irréparables, le temps ne les efface

pas, il les perpétue ! Hommage donc à tous les hommes qui ont contribué à cet immense, à cet heureux résultat !

« Mais ces commotions électriques, en ébranlant profondément le sol, ont arrêté partout le cours des prospérités nationales et frappé au cœur notre commerce, notre industrie qui a porté si loin et si haut le nom de notre cité; notre industrie, l'une des gloires de la France, l'objet de l'envie des industries étrangères.

« Lui rendre son ancienne splendeur, la maintenir dans sa nationalité, redonner la vie à ces innombrables métiers dont le morne silence ruine à la fois le passé et l'avenir, est une œuvre à laquelle nous nous attacherons avec foi et persévérance; nous entreprendrons de concilier tous les intérêts qui concourent au même but; nous l'entreprendrons au nom de la fraternité; c'est d'elle que viendra, peut-être, la solution tant cherchée du problème de l'organisation du travail.

« Déjà, et nous sommes heureux de le reconnaître, les travaux se raniment, le retour à l'ordre ramène la confiance; et l'ordre sera maintenu, car la République veut l'ordre, condition nécessaire de toute existence durable.

« Nos efforts, cependant, seraient insuffisants si le gouvernement ne les secondait ! Félicitons-nous de voir placé entre lui et nous l'éminent fonctionnaire qu'il a investi de sa haute confiance et dont l'administration ferme et conciliante a conquis celle de la population. Il appellera sur nous l'attention et l'action du gouvernement; nous comptons sur son puissant appui; et, nous devons le dire, c'est parce que nous connaissons ses dispositions bienveillantes et paternelles, que nous avons osé aborder les embarras de la situation.

« Oui, le gouvernement nous secondera; plusieurs fois sa sollicitude s'est manifestée, et nous en trouvons la nouvelle expression dans l'enquête qu'il a ordonnée pour rechercher la cause du mal qui mine la fabrique lyonnaise, et dans le choix qu'il a fait pour diriger l'enquête, de celui de nos concitoyens dont la vie depuis Février a été toute d'abnégation et de dévouement pour la cité.

« Citoyens,  
 « L'administration à laquelle nous succédons a traversé des jours difficiles en maintenant, par son esprit de conciliation, le calme parmi nous; elle a présidé à de grandes mesures salutaires; elle a apporté à la situation qui lui avait été léguée les améliorations possibles, elle en a préparé pour l'avenir; qu'elle reçoive nos remerciements, elle a droit à la reconnaissance publique. Nous continuerons ses travaux; en attendant la réorganisation de la garde nationale, en attendant les lois définitives sur le système électoral, nous nous occuperons de rectifier les listes, base de l'élection, de les compléter, de leur donner toute la vérité possible.

« En présence de l'hiver qui nous presse, l'organisation des secours de toute nature appellera nos soins; nous attendrons impatiemment la loi sur l'enseignement, qui, mise en rapport avec les nouveaux besoins, élargira la voie où tous devront être appelés, et, autant qu'il sera en nous, nous en devancerons les bienfaits. Notre première occupation sera de chercher les moyens de combler le vide des caisses municipales, et d'abord d'équilibrer le mouvement quotidien de nos finances. Nous étudierons aussi le budget, dirigé par un sage esprit d'économie raisonnée; nous ne négligerons aucune des grandes questions que nous pourrions rattacher à l'avenir de la cité; enfin, notre soin constant sera de protéger tous les intérêts avec la plus religieuse impartialité.

« L'administration marchera avec unité, là sera sa force; guidée par un même sentiment politique, la République démocratique, mue par le même amour pour le bien de la cité, Dieu aidant, et avec l'assistance du conseil municipal et le concours de la population qu'elle invoque, elle accom-

plira la tâche que vos suffrages et la République lui ont imposée. »

Ce n'est pas sans quelque orgueil que nous avons entendu proclamer par le premier magistrat de la cité lyonnaise les principes impérissables à la défense desquels nous nous sommes voués depuis que nous avons inscrit sur le drapeau de la Liberté la devise de LA CONCILIATION.

Pas un des noms que nous avons défendus contre des attaques passionnées que n'ait salué l'orateur, — pas un des droits dont nous avons réclamé l'exercice et dont il n'ait promis la reconnaissance.

Nous l'avons entendu avec bonheur rendre à M. Laforest la justice qui lui est due à tant de titres et que l'on n'avait pas craint de lui dénier naguères.

Nous l'avons applaudi, quand il a remercié l'administration précédente de ses efforts heureux pour maintenir le calme dans Lyon et y faire régner l'ordre sans attenter à la liberté.

Enfin, nous avons accepté comme un engagement d'un bon augure ces nobles et solennelles paroles par lesquelles le maire de la seconde ville de France a promis de travailler à la conciliation de tous les intérêts, en organisant fraternellement le travail.

Que les actes du nouveau conseil répondent constamment aux promesses contenues dans le discours de M. Reveil, et la République démocratique finira par rallier à Lyon tous les cœurs et tous les bras.

### Fabrique lyonnaise.

VI.

DU SYSTÈME DOUANIER.

Dans un article publié il y a peu de temps, nous avons rapidement analysé la situation présente de l'industrie de notre ville et recherché quelle position lui avait faite l'arrêté du 10 juin dernier, accordant aux produits manufacturés une prime de 4 1/2 p. 0/0 de la valeur.

L'industrie des soies est, sans contredit, l'une des plus importantes du pays, et par les revenus qu'elle assure au trésor et par le grand nombre d'ouvriers qu'elle emploie, enfin par le développement qu'elle a su atteindre et surtout par celui qu'elle est susceptible d'acquiescer.

Si nous l'envisageons à ce dernier point de vue, nous ne saurions nous empêcher de craindre, avec les économistes les plus distingués, que la persistance dans le système des primes n'exerce une fatale influence, et nous pensons que si, dans la situation présente, on doit l'admettre comme remède transitoire, ce palliatif passé à l'état de loi permanente serait la ruine de l'industrie lyonnaise.

Ce n'est pas que nous prétendions enlever au gouvernement le mérite de la mesure dont il a pris l'initiative en juin dernier; nous le répétons, au contraire, nous pensons que, pour le moment, il n'y avait rien de mieux à faire, mais il ne faudrait pas qu'il s'abusât et qu'il conclût des bons effets obtenus temporairement à l'adoption définitive de ce système.

## FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

### DES THÉÂTRES.

#### Sergent, Dame blanche et folles rimes.

En réfléchissant à la tâche facile et agréable à laquelle je me suis attelé, je ne vois guère de différence entre un critique de théâtres et un roi constitutionnel dont l'exactitude est la politesse souveraine. Du Jardin-d'Hiver au Grand-Théâtre, du Cirque aux Célestins et au Cercle musical ne me faut-il pas courir sans cesse et sans retard bâiller à chaque pièce nouvelle et m'endormir à tout début important ? L'impartialité m'en fait un devoir rigoureux. Personne n'a jamais accordé la moindre attention aux infortunes d'un feuilletoniste, ce juif-errant de la littérature qui, cependant, n'a pas toujours dans sa poche cinq sous dont il puisse disposer, et qui, privé du don d'ubiquité, se trouve parfois dans la situation de l'âne de Buridan, mort entre deux bottes de foin.

Ainsi, vendredi dernier, la Dame blanche, le maréchal Ney et le candidat modeste carillonnaient à ma porte, prudemment barricadée. Soprano, basse-taille ou baryton firent bientôt un tel vacarme, que j'entendis résonner, dans l'escalier, le pas lourd et monotone de mon concierge, débris d'Eylau et de la Moskowa, ancien sergent des grenadiers de la garde.

— Mon brave, lui dis je en le saisissant au collet, si vous n'ouvrez pas à tout venant la porte de la rue, je ne serais pas, comme la capitale, en état de siège et sous la menace d'une formidable insurrection. Voici la Dame blanche, le Candidat modeste et le Maréchal Ney (le grognard fit le salut militaire) qui envahissent mon domicile sans l'assistance d'un officier municipal, et prétendent m'entraîner, tous ensemble, aux Célestins, au Grand-Théâtre et au Cercle musical. Je suis trop

galant homme pour me refuser aux prières d'une jolie femme, et je suivrai la Dame blanche. Quant à vous, vos sympathies sont naturellement acquises au Maréchal; veuillez donc m'aider à flanquer à la porte le Candidat modeste.

Ce qui fut immédiatement exécuté. J'offris ensuite mon bras à la Dame blanche, et, grâce à un avancement d'hoirie que j'accordai à mon concierge sur ses étrennes de 1849, il put suivre au pas accéléré le Maréchal, qui se rendait aux Célestins.

Le lendemain, pelotonné dans un fauteuil bienveillant, j'écrivis sous la dictée du sergent, et avec la plus scrupuleuse exactitude, le récit de ses impressions de voyage à travers les quarante-huit actes et les cent vingt-un tableaux du drame de MM. Duponty, etc....

« Ça commence par un bivouac, un bivouac de Russie, ça dit tout ! Ils sont là une trentaine d'uniformes de con naissance et un Parisien, — farceur va ! — qui met le feu à la boutique pour qu'on engage un bout de conversation avec les Cosaques des coulisses. Suffit ! .. Ney est perdu dans les neiges, mais ça l'ennuie ! Le fils du colonel va le chercher. En fait d'« maréchal » n'encontre qu'un kalmouk qui lui fend la tête. Bref, on s'était réuni autour d'un feu d'« sarments, qu'était pas si chaud qu'les hommes n'mou-russent comme des mouches, quand Ney arrive ! Le tam-bour bat. les fusils brillent : c'est la vieille garde, — vive l'empereur ! mille tonnerres ! — En avant ! croisez-ette ! les Russes sont enfoncés.

— « Dans les coulisses ?  
 — « Coulisses ou non, y sont enfoncés, j'yous en réponds !  
 — Et dire que c'pendant y nous ont ramené un roi gros comme un éléphant avec une escorte de marquis et de mouchards, a preuve que l'Parisien en reconnaît un et l'a juste... et comme y n'tirait pas assez vite, feu ! Cré nom !  
 — ai-je crié du parterre et tous les amis avec moi. — Bast !  
 « v'la les cent jours qu'ont duré qu'une heure et Waterloo...

« motus ! — V'la l'jugement ! — Un tas d'pairs brodés comme des suisses de cathédrale et les robes noires. — On dit qu'c'est la justice !... C'te bêtise ! — Condamné, mon bon monsieur, condamné ! Il demande sa femme et ses enfants. La pauvre femme tombe raide morte, en poussant des cris qu'on dirait qu'c'est une actrice et qu'elle est payée pour ça ! Enfin n'importe ! L'peloton arrive, suffit ! — En joue ! qui dit, — n'tirez pas, que j'crie ! — feu ! Ah ! Monsieur ! suffit ! v'la les nuages qui s'organisent pour l'em-porter chez l'père Eternel, avec un tas de jolies filles et un feu d'artifice ficelé, — mais c'est égal, cré nom !... — En fin v'la la chose, mon cher monsieur. »

— Vos paroles, lui dis-je alors, me prouvent que le théâtre s'en va chaque jour Empirant davantage. Si Dieu lui prête vie, il nous fera passer par toutes les phases du chauvinisme, en travestissant les pages des Victoires et Conquêtes.

— Ou serait le mal ?... fit mon narrateur.  
 — Je préfère, je vous l'avoue, les beaux yeux de Régaillette et les gasconnades du vicomte de Nangis qui se néglige pourtant, et abandonne de son élégance première: le gentilhomme se mésallie. Ainsi, voyait-on jadis les batteurs d'estrade, francs viveurset gaislurons, se transformer en batteurs d'estrade, ce qui n'est pas même chose, demandez à messire Olivier. Mais la soirée se fait vieille: ne voulez-vous pas, à votre tour, entendre l'historique de mon pèlerinage au Grand-Théâtre ?

— Hélas ! monsieur, depuis que j'ai eu les pieds gelés en Russie, les oreilles me tintent quand viennent à sonner dix heures, et je ne pourrais accorder à votre récit l'attention qu'il mérite assurément !

— Ah ! ah ! les oreilles vous tintent parce que vous avez eu les pieds gelés ! Je vous entends, Basile; vous avez la fièvre, au revoir !  
 Je m'étais levé pour reconduire l'impertinent concierge jusqu'au palier. En rentrant, je trouvai ma lampe éteinte par le vent qui pleurait à ma fenêtre et tourmentait mes

A notre sens, la question doit être traitée de plus haut. La commission d'enquête, au rapport de laquelle nous empruntons les éléments de ces études industrielles l'a bien compris, et elle a cherché le remède là où il doit être trouvé : dans l'abaissement réciproque des tarifs de douane internationaux.

En effet, nos soieries, pour pénétrer sur la plupart des marchés étrangers, sont astreintes au paiement de droits exorbitants. Pourquoi? c'est que notre système prohibitif nous aliène les nations étrangères... c'est qu'elles répondent à nos tarifs par des tarifs conçus dans un esprit de représailles; en un mot, c'est qu'elles nous infligent la peine du talion. Il en résulte, qu'indépendamment des difficultés que rencontrent nos étoffes de soies à se créer des débouchés nouveaux ou à se maintenir avec avantage sur les anciens marchés, nous sommes privés en outre de bon nombre de produits et surtout de matières premières qui présenteraient à notre industrie des ressources fort utiles et très-avantageuses.

Est-il besoin d'insister sur ce point? et chacun ne comprend-il pas qu'il est urgent de sortir de l'ornière habituelle et de changer la base des relations internationales? Chacun chez soi, chacun pour soi, cette égoïste devise, n'aura-t-elle pas bientôt fait son temps, et notre système prohibitif ne sera-t-il pas enfin largement modifié?

Seules, la Hollande, la Belgique et la Turquie n'imposent pas trop fortement nos soieries.

Dans les deux premiers pays, les droits sont de 6 à 10 %. En Turquie, ils ne s'élèvent qu'à 5 %. Mais ce sont là des débouchés secondaires pour le commerce de Lyon.

Ainsi donc, pour résumer en deux mots notre pensée, il importe que, dans un avenir peu éloigné, la situation douanière soit changée, les tarifs abaissés, et que nos relations avec l'étranger prennent un caractère moins exclusif.

C'est ce qu'a demandé la commission d'enquête, créée par M. le préfet, et c'est en s'appuyant sur ces saines considérations d'économie commerciale qu'elle a cru devoir insister, dans son rapport au ministre, sur la nécessité où sera bientôt le gouvernement d'adopter ces mesures dictées par une entente parfaite des besoins et des relations de notre industrie.

Son avis sera, nous l'espérons, d'un grand poids dans les conseils de la République. Si l'extension et la prospérité de nos fabriques ne tiennent pas à cette seule réforme, on viendra du moins qu'elle ferait faire un grand pas vers cette situation meilleure que tous, fabricants ou travailleurs, appellent en vain depuis si longtemps.

#### Attitude de l'Allemagne.

Le *Courrier du Bas-Rhin* contient les détails suivants sur des mouvements de troupes qui auraient eu lieu en Allemagne, sur les frontières de la France et de la Suisse, d'après les ordres du gouvernement central de Francfort. Tous les contingents fédéraux seraient appelés sous les armes; des corps d'armée de 12,000, 15,000, 20,000 hommes seraient formés sur divers points, composés de troupes prussiennes, hessoises, wurtembergoises, bavaroises, autrichiennes, et seraient en train de s'échelonner sur tout l'espace compris entre Manheim et la frontière suisse.

Le 29 septembre, 4,000 Prussiens sont entrés à Manheim; plusieurs compagnies de Wurtembergois et deux bataillons de Nassau ont suivi de près ces Prussiens; un autre corps prussien, évalué à 12,000 hommes, occupe Heidelberg, Weinheim, Schwetzingen et les villages environnants; un autre corps d'armée, composé de Wurtembergois, de Hessois et de Prussiens, se rassemble à Fribourg sous les ordres d'un général wurtembergois appelé Miller; enfin, un bataillon bavarois est entré à Constance dans les derniers jours de septembre. 1,500 Autrichiens ont traversé cette ville le 30, ils doivent être suivis, dans les premiers jours d'octobre, par de la cavalerie et de l'artillerie, et s'échelonner le long de la frontière suisse.

Il est évident que ces faits sont graves et demandent à être ou démentis ou expliqués. Ils indiquent, de la part de l'Al-

lemagne des tendances d'autant plus significatives que les difficultés diplomatiques qui avaient surgi entre le Danemark et le vicar de l'empire sont applanies.

Dans la séance de l'Assemblée allemande, du 5 octobre, le ministre a demandé la mise en accusation de plusieurs membres de l'Assemblée, comme auteurs des troubles qui ont eu lieu à Francfort ou comme y ayant participé. Des membres de l'extrême gauche se sont livrés à des insultes envers l'Assemblée entière, et ont même déposé une proposition ayant un sens injurieux.

Le président, M. de Gagern, qui n'occupait pas le fauteuil, a riposté, comme député, par une apostrophe des plus énergiques. Un tumulte épouvantable s'en est suivi, après lequel ont été renvoyés à l'examen d'une commission spéciale et la proposition injurieuse des députés de la gauche, et une motion ayant pour but le rappel à l'ordre de M. de Gagern, et la conduite du vice-président, M. Simson, qui occupait le fauteuil et qui avait refusé de prononcer ce rappel à l'ordre.

Quant à la proposition principale de mise en accusation, elle a été aussi renvoyée à une commission spéciale chargée de faire un rapport.

L'Assemblée a adopté ensuite les paragraphes des droits fondamentaux portant abolition des droits seigneuriaux.

Les bruits les plus contradictoires continuent à courir sur les affaires de Hongrie. Suivant les uns, les Croates ont été battus; suivant d'autres, ils sont au contraire positivement entrés à Ofen; d'après ceux-ci, Kossuth est en fuite; d'après ceux-là, il a été arrêté et mis en accusation par le baron Rey, qui, après l'assassinat du comte de Lemberg, aurait rassemblé un grand nombre de partisans parmi les troupes et serait rentré le 29 septembre à Pesth, où il aurait renversé le gouvernement provisoire. On comprend, au reste, que les nouvelles qui viennent d'un pays où règne une pareille anarchie soient en complète contradiction.

#### Question ?

L'Union Monarchique, en annonçant le désistement de Henri V à la candidature présidentielle, fait suivre cette nouvelle de paroles significatives.

L'héritier d'Henri IV, dit-elle, l'héritier d'Henri IV et de Louis XIV descendant des hauteurs du principe monarchique pour jeter sa couronne sous l'estampille républicaine!

En vérité, une pareille crainte ne peut être sérieuse. La République n'a rien à voir avec la monarchie; la monarchie, dans ceux qui la résument, n'a point de pacte à faire avec la République.

Cet aveu tranche la question d'une façon nette et satisfaisante; nous savons maintenant ce que veulent les légitimistes — et nous le savons par leur propre aveu, — c'est tout simplement l'abolition de la République, et le droit divin et l'absolutisme à la place des libertés conquises par le pays.

Nous demandons positivement à l'Union Nationale et à la Gazette de Lyon, les deux organes de l'opinion légitimiste ou héréditaire de notre ville, s'ils acceptent le fond et la forme de l'article de l'Union Monarchique.

#### De la prochaine élection à la présidence.

Le vote de l'Assemblée nationale, qui vient de consacrer l'élection du président par le suffrage universel, a produit aujourd'hui un sentiment général de satisfaction dans le public, et la majorité considérable, qui a repoussé le système des expédients proposé par MM. Flocon et Leblond, a paru décisive contre les autres amendements, au moyen desquels on semble se proposer de battre en brèche l'élection immédiate du président. Le gouvernement a pris, sur ce sujet, une sorte d'engagement solennel lorsqu'il a fait déclarer, il y a deux jours, par le *Moniteur*, qu'il réclamerait l'élection sans délai aussitôt que le principe aurait été fixé par l'Assemblée nationale.

Il appartient maintenant au pays de ne pas porter ses voix sur plusieurs candidats à la présidence, afin de ne pas annuler lui-même la décision qui lui soumet l'élection du président; car il paraît probable que, si aucun candidat n'ob-

tient la majorité absolue, l'Assemblée nationale aura le droit de choisir parmi les cinq candidats placés en tête de la liste.

On parle déjà de six candidats signalés pour la présidence de la République: ce sont MM. le général Cavaignac, le prince Louis Napoléon, de Lamartine, le maréchal Bugeaud, Thiers, Ledru-Rollin.

On a beaucoup affecté de répandre de l'inquiétude au sujet de la manière dont se passerait cette élection du président, si elle était dévolue au suffrage universel. Mais tout prouve, au contraire, que cette élection se fera dans le plus calme. Nous n'en voulons pour preuve que la tranquillité qui n'a cessé de régner pendant les élections de représentants, au milieu des préoccupations qui existaient dans les esprits, et des ferments de désordre qu'on remarquait depuis sept mois. Le seul écueil à éviter, c'est comme nous venons de le dire, la répartition des voix sur plusieurs candidats. Il serait à désirer que, pour obvier autant que possible à cet inconvénient, on stipulât pour l'élection de la présidence et même pour celles des représentants, une pénalité contre tous les citoyens qui négligent de voter sans pouvoir prouver qu'ils en ont été empêchés par des motifs sérieux.

#### Vote de la députation du Rhône, SUR L'AMENDEMENT GREVY,

(Nomination d'un président du conseil, révocable à volonté par l'Assemblée souveraine.)

Pour: Benoit, Doutré, Greppo, Pelletier.

Contre: Auberthier, Chanay, Ferrouillat, Gourd, Lacroix, Mortemart, Mouraud, Paullian, Rivet.

#### Sur l'amendement Flocon et Leblond.

(Nomination du président de la République par l'Assemblée elle-même.)

Pour: Chanay, Lacroix.

Contre: Benoit, Doutré, Auberthier, Greppo, Pelletier, Ferrouillat, Gourd, Mortemart, Mouraud, Paullian, Rivet.

#### Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 6 octobre 1848.

Le citoyen Martin (de Strasbourg) défend le système de la minorité.

Le citoyen Dufaure lui répond.

Les citoyens Clément Thomas, Lefranc et Flocon ont successivement la parole.

On passe au vote sur l'amendement Leblond et Flocon qui, comme on sait, remet à l'Assemblée la nomination du président.

Votants,	815
Pour,	241
Contre,	602

La séance est levée à six heures et demie.

#### PARIS, 7 octobre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

— M. Pagnerre a déposé hier l'amendement suivant, relatif à la nomination du président de la République et au vote des lois organiques.

« Un décret spécial fixera l'époque de l'élection de la première assemblée législative et du président de la République. »

On sait que le projet de la commission de Constitution propose de fixer l'élection du président immédiatement après le vote de la Constitution, tandis que l'Assemblée constituante continuerait à procéder à la discussion des lois organiques.

L'amendement de M. Pagnerre aurait pour but de modifier cette disposition.

— Une proposition de M. de Rémusat veut déferer l'élection du président au suffrage à deux degrés; une autre proposition demande qu'aussitôt après le vote de la section de la Constitution relative au pouvoir exécutif, l'Assemblée arrête ses travaux et laisse élire le président.

— Le comité des finances et le comité de législation ont repoussé, le premier à la presque unanimité, le second à une grande majorité, le projet de décret sur le crédit foncier. Ils

rideaux sur leurs tringles. Plongé dans une obscurité complète, j'écoutais le bruit des pas du sergent se perdre de marche en marche, lorsque j'entrevis, soudain, dans un angle obscur, une vapeur blanchâtre, indécise, qui, devenant plus distincte, accusa bientôt des formes féminines d'une perfection tout idéale.

Interdit, respirant à peine, j'hésitais à reconnaître la Dame Blanche d'Avenel, lorsqu'elle murmura ces vers d'une voix plus légère et plus douce que les soupirs du vent dans les feuillées :

Lorsque le souffle des brises  
Aux matins,  
Caresse les roches grises,  
Les sapins :  
Que le brouillard, sur les rives,  
Pend aux joncs,  
Et qu'aux bords des sources vives  
On entend chanter aux grives  
Leurs chansons.

Ou quand, par un soir d'automne,  
Un pauvre,  
Dans sa chambre s'emprisonne,  
En secret,  
Pour noircir une colonne  
De journal,  
A son appel je déserte  
L'Ecosse et la grotte verte  
De Fingal.

— Dame Blanche, m'écriai-je, s'il vous plaisait de me dire, en strophes harmonieuses, votre pensée sur le comte Bonamy d'Almaviva, vous obligeriez infiniment l'un de vos plus dévoués serviteurs.

La dame blanche répondit :  
Sa voix est flexible et pure  
Et court, sans mésaventure,

Des sentiers au grand chemin.  
Vocalise fugitive,  
Gamme riante ou plaintive,  
La note, au timbre argentin,  
De ses deux lèvres s'envole  
Plus vive que la parole  
De Trilby, mon gai lutin.

— O dame d'Avenel! fis-je, en voyant s'effacer et se perdre le gaibe charmant de la blanche apparition, ô dame d'Avenel! vous oubliez Rosine, Jenny, Madeleine et l'intendant Gaveston.

L'aspic de Cléopâtre,  
dit la voix courroucée,  
N'a-t-il pas, vendredi,  
Laisse, sur le théâtre,  
Gaveston assourdi?

— Sang Dieu! pensai-je à cette réplique, si je prononce encore une syllabe, Jenny, Madeleine et Rosine seront déchirées à belles dents, et ma réputation de bienveillance s'en ira à tous les diables!

Je permis donc au gracieux fantôme de s'évanouir, jurant, mais un peu tard, qu'on ne me reprendrait plus à faire intervenir dans mes feuilletons les sergents de la garde et les dames blanches de Walter-Scott.

La direction continue à livrer courageusement bataille au public. Nous avons peu de chose à ajouter aux éloges donnés par la dame Blanche à notre premier ténor léger. M. Bonamy passe avec facilité de la voix de poitrine à la voix de tête qui, chez lui, est pure, étendue, sonore. Il vocalise avec une grande habileté. Le timbre de sa voix nous rappelle M. Boulo qui, avec plus d'ampleur, était, à notre avis, un chanteur moins exercé. M. Bonamy a réussi pleinement; mais, pour mériter la faveur du parterre, il lui faudra soigner davantage son jeu, qui est monotone et empreint

d'une certaine... naïveté.

Pour M. Bellecour, son admission n'a pas été prononcée à l'unanimité. Ainsi que l'ont déjà fait remarquer quelques organes de la presse lyonnaise, M. Bellecour a l'instinct comique largement développé, trop largement même; car il s'oublie parfois, et le vaudeville ne doit pas envahir l'opéra. Ses débuts ont été trop peu importants pour que nous consentions à juger de son mérite comme chanteur. Nous pensons aussi que c'est justice d'en agir de même à l'égard de Mme Prévost, qui n'a pu se faire entendre encore dans le grand opéra.

Au résumé..., mais nous préférons ne pas résumer encore.

Le défaut d'espace ne nous permet pas de nous étendre aujourd'hui sur la brillante soirée offerte dimanche dernier par MM. les administrateurs du Jardin-d'Hiver. Nous essaierions en vain d'ailleurs de donner une idée de la manière dont M. Mayer dit la chansonnette. C'est d'un brio, d'une verve, d'une originalité sans égale; son talent d'imitation est surtout vraiment extraordinaire. Le *Concert imitatif, les Champions et la Leçon de solfège* ont provoqué un fou rire continu. — On nous a rapporté aussi merveille du Cirque, où il nous a été impossible de nous rendre; s'il faut en croire une voix amie, M. Baucher attirera Lyon tout entier au Colisée.

Mardi prochain, nous vous dirons notre opinion personnelle si le soleil ne nous garde pas rancune pendant huit jours entiers.

Il vient d'être créé un **Salon de lecture** de journaux, rue Centrale, à l'angle de la rue Tupin, 46. Déjà beaucoup d'habités vont y lire les nombreux journaux que ce salon possède.

ont repoussé jusqu'à l'idée du papier-monnaie ayant cours forcé, et émis le vœu qu'on s'occupât seulement d'un établissement de crédit foncier dont le papier n'aurait qu'un cours volontaire.

— On assure qu'un certain nombre de membres de la commission de l'Institut doivent présenter un amendement ayant pour but d'exclure de la présidence les membres des familles qui ont régné sur la France.

— Le ministre de la guerre vient de nommer une commission qui prendra le titre de *Commission hygiénique de l'Algérie*. Elle devra s'occuper de toutes les mesures sanitaires à prendre dans l'intérêt des nouveaux colons.

— M. Armand Marrast, président de l'Assemblée nationale, a été élu, à Saint-Gaudens, membre du conseil-général de la Haute-Garonne. Le nombre des votants était de 2,036; M. Marrast a obtenu 2,032 voix.

— Depuis le commencement de la semaine, des rassemblements nombreux d'ouvriers se formaient à différentes barrières notamment à celles de Fontainebleau et du Montparnasse. Bien que ces rassemblements fussent inoffensifs, l'autorité crut devoir, hier, envoyer des forces sur ces points pour assurer la tranquillité. Un bataillon d'infanterie et un demi-escadron de dragons furent dans ce but échelonnés sur le boulevard extérieur. Aujourd'hui, bien que ce fût jour de paie, et que l'on pût penser que les ouvriers se trouveraient plus nombreux à leurs centres habituels de réunion, les mesures prises ont eu un appareil moins menaçant, et tout s'est à peu près borné à doubler les postes des barrières, depuis celle du Maine, jusqu'à celle de la Gare.

— On annonce que M. de Broglie se met sur les rangs pour les prochaines élections qui auront lieu.

— Aussitôt après le vote de la constitution M. de Lamartine va dit-on partir pour le midi, où il se propose de faire des meetings pacifiques et des discours pour se poser comme candidat à la présidence.

— On assure qu'il va être présenté un projet de décret sur les annonces judiciaires.

— On a remarqué que M. le général Cavaignac avait voté pour l'amendement de M. Leblond, et par conséquent contre l'élection du président par le suffrage universel.

— M. A. Marrast et tous les ministres, excepté M. Vernihac qui était absent, ont voté dans le même sens.

— Plus de 900 gardes nationaux, appartenant aux 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> légions de Paris, sont partis hier soir par plusieurs convois du chemin de fer du Nord pour Lille, où ils vont assister au banquet qui doit être donné aujourd'hui à l'occasion de l'anniversaire du siège de 1790. Les convois se sont succédés sans interruption, depuis neuf heures jusqu'à minuit.

— Une foule considérable se pressait aujourd'hui au chemin de fer du Nord pour se rendre aux courses de Chantilly.

— M. le comte Molé s'est fait inscrire sur la liste du comité des affaires étrangères.

— Le grand chancelier de la Légion-d'Honneur a donné avis à M. le maire d'Amiens que M. le général Lebreton serait désigné pour remettre aux citoyens de ce département les décorations qui leur ont été accordées en récompense de leur conduite pendant les journées de juin. Cette cérémonie aura lieu du 15 au 20 novembre. Ce délai était nécessaire pour l'expédition des brevets.

#### Portefeuille financier.

La liquidation de septembre s'est faite de la manière la plus satisfaisante; les spéculateurs, qui avaient compté sur des livraisons de titres assez nombreuses pour écraser les cours, ont été trompés durement. Au lieu d'affluer, les titres étaient rares, et les rachats que les spéculateurs à découvert ont été obligés de faire au dernier moment, ont fait rapidement monter le 5 % à 69.

On a remarqué cette semaine que des ordres d'achat de rentes au comptant, qu'on évalue à près de deux millions, sont arrivés de province. Presque tous ces placements se sont faits en 5 %. Nous aimons à constater cette tendance assez nouvelle de la province à entrer en confiance avec l'Etat. Il est vrai de dire qu'au taux où elles sont, les rentes sont un placement avantageux et assez engageant.

Après la liquidation qui avait donné un peu de mouvement aux affaires, le calme des jours précédents est revenu, et le reste de la semaine a été à peu près nul. On a fait cependant beaucoup de nouvelles, comme toujours; entre autres on a répandu le bruit que le gouvernement de la République se montrait disposé à rappeler le décret de banissement qui existe contre les familles qui ont régné sur la France. Cette mesure serait adoptée, disait-on, dans le but de paralyser tous les partis par la présence même de leurs prétendants. Cette raison nous a paru un peu naïve et nous la donnons, non comme nôtre, mais comme venant de source assez bien informée. La nouvelle que le gouvernement s'était mis d'accord avec la majorité de la commission sur le mode d'élection du président par le suffrage direct et universel semblait exciter quelques craintes. On espère que l'Assemblée renverra tout ou moins après les lois organiques cette redoutable épreuve. Un journal a appelé les lois organiques les *Calendes grecques* de la République.

Aussi cette remise paraît assez éloignée aux spéculations pour qu'on puisse prendre des arrangements d'ici là. Mais ce qui, selon nous, a dû arrêter le mouvement ascensionnel produit par la bonne situation de la place au moment de la liquidation, c'est l'état toujours grave de nos finances. Les conclusions du comité des finances sur les budgets de 1848 et 1849 ont produit une vive impression parmi les capitalistes et inspiré de nouvelles inquiétudes. La commission re-

connaît que, malgré toutes les réductions introduites dans le budget de 1848, il y aura encore un déficit de 300 millions qui sera à peine comblé par les emprunts contractés cette année. On prévoit qu'il est peu probable qu'avec le mauvais vouloir des partis, et un ministère constitué si faiblement dans un juste-milieu plus impossible que jamais, il est peu probable, dit-on, que le revenu public se relève au niveau des besoins. Il faut évidemment chercher des nouvelles ressources pour faire face à un nouveau déficit. C'est sans doute dans ces prévisions que M. Gouchaux aurait pensé au nouvel emprunt que la circulaire de M. Devaux, de Londres, nous a révélé. On croit que malgré le désaveu très maladroit du ministre, il sera fait, avant peu, un nouvel *appel au crédit*. On ne pourra certes pas dire que le gouvernement de la République aime les innovations en finances. Le voilà qui s'arme de toute pièce pour combattre les bons hypothécaires, mais il défend les emprunts, et il en use.

#### EXTÉRIEUR.

**Autriche.** — VIENNE, 2 octobre. — Le bruit se répand qu'un courrier est arrivé de Bude avec la nouvelle officielle que Zellasehich était entré dans cette ville après un bombardement de trois jours. Les fonds ont haussé.

**TRIESTE, 29 septembre.** — On a affiché à la bourse le règlement du blocus. Le vaisseau de guerre français *Jupiter* a failli périr dans les eaux de Venise au milieu d'une tempête. Il a été sauvé par un bateau à vapeur autrichien. Les officiers autrichiens ont été invités à un banquet à bord du *Jupiter*.

**FRANCFORT, 5 octobre.** — On a trouvé parmi les papiers de Struve une lettre qui lui a été adressée d'Arras, département du Pas-de-Calais, le 26 septembre, par le polonais Zicliviski, offrant ses services et ceux de ses amis, pour la cause de la liberté.

**Prusse.** — POSTDAM, 4 octobre. — Hier il y a eu des troubles ici : une affaire a eu lieu entre 60 soldats du régiment des gardes et les membres de l'association politique. Il y a eu beaucoup de blessés. Le peuple était tellement irrité qu'il voulait mettre en pièces les gardes du corps. Le gouverneur de la ville a promis une enquête sévère et la punition des coupables.

— On lit dans la *Gazette universelle d'Autriche*, sous la rubrique de Vienne : Hier, les bruits les plus contradictoires ont circulé sur le résultat de la bataille des Hongrois et des Croates dans la journée du 29. On disait que l'aile gauche de l'armée Croate avait été repoussée par le régiment de hussards. Il est certain que, dans la journée d'hier, quatre courriers sont arrivés sans apporter une nouvelle décisive. A midi, le bruit s'est répandu que le comte Kollewrat, arrivé en courrier, avait apporté la nouvelle de la prise de Bude par Zellasehich; mais jusqu'à présent le fait n'est pas certain.

**DU BRISGAU, 2 octobre.** — On assure que les rebelles voulaient, indépendamment de leurs exactions, faire un emprunt auquel l'Allemagne entière devait participer. On a trouvé les titres lithographiés de cet emprunt; ils portent cette inscription : *Emprunt volontaire en faveur de la république allemande*.

**HANOVRE.** UELTEN, le 2 octobre. — Un crime atroce vient d'être commis dans notre ville.

Dix-sept fantassins et deux officiers des troupes du grand-duché de Hesse-Darmstadt, qui ont fait la campagne dans les duchés de Schleswig et de Holstein, étaient logés chez le sieur R..., riche boucher de notre ville. Hier dimanche, à huit heures du matin, M. R... fit servir à chacun de ces militaires une tasse de café et un pain au beurre. Immédiatement après avoir pris ce déjeuner, tous éprouvèrent simultanément de violentes coliques et furent pris de vomissements.

On appela deux médecins. Ils reconnurent dans les matières vomies une certaine quantité d'arsenic blanc en poudre, et aussitôt ils administrèrent des contre-poisons aux malades, qui heureusement se sont rétablis dans le courant de la journée même.

Le boucher R... a été arrêté. On a découvert qu'il avait déjà une fois été accusé d'empoisonnement sur la personne de sa sœur, mais que, faute de preuves suffisantes, il avait été acquitté.

#### NOUVELLES LOCALES.

Voici le discours prononcé par M. le préfet, en installant le nouveau conseil municipal :

Citoyens, J'aurais désiré me trouver plus tôt au milieu de vous, mais le conseil municipal ne pouvait et ne devait s'installer que par lui-même; car il procède de l'élection, et nulle autorité n'est supérieure à la souveraineté des suffrages.

Aujourd'hui le gouvernement, usant du droit que la loi lui confère, a composé l'administration de la cité; cette circonstance pouvait, seule, m'introduire dans cette enceinte, et je m'empresse de m'y rendre pour vous faire connaître, au nom du gouvernement que je représente, les choix qu'il a cru devoir faire.

Par arrêté du 5 octobre 1848, et sur la proposition du ministre de l'intérieur, le chef du pouvoir exécutif a désigné pour maire de la ville de Lyon le citoyen Reveil, et pour adjoints dans l'ordre qui suit :

Les citoyens Bonnardel, Fraisse, Bacot, Ricard, Pailleron, Pain, Bouchardy, Brevard, Fayolle.

L'administration municipale est donc ainsi régulièrement constituée.

C'est un grand honneur de recevoir le dépôt des intérêts de la seconde ville de France, mais c'est aussi une grande et laborieuse tâche; les magistrats auxquels succède l'administration nouvelle ont su l'accomplir avec dévouement, et je dois glorifier, avant tout, les services qu'ils ont rendus au milieu des rudes épreuves dont cet Hôtel-de-Ville a été le théâtre.

Aujourd'hui les temps ne sont plus les mêmes, et les devoirs seront aussi d'une autre nature.

Mais gérer démocratiquement les intérêts paisibles et réguliers de la cité, ramener une sage économie dans les finances, réaliser des améliorations et des réformes utiles, donner à tous les droits, comme à tous les besoins une satisfaction impartiale, ranimer enfin par la confiance le mouvement du commerce et de l'industrie, c'est encore une belle et vaste mission.

J'ai la ferme espérance qu'elle sera complètement et dignement remplie.

Quant à moi, je sais que les intérêts de l'Etat sont intimement liés aux intérêts de la commune; et que ces intérêts, en se confondant, peuvent seuls constituer la propriété publique.

Ce sera donc un devoir pour le préfet du département du Rhône de vous apporter, en toute circonstance, un concours dévoué, et ce devoir, je serai personnellement heureux de l'accomplir.

Permettez-moi d'espérer que je trouverai chez vous les mêmes sentiments et le même concours; c'est ainsi que nous réaliserons, en ce qui nous concerne, l'admirable principe de la fraternité républicaine, en qu'en nous prêtant un appui mutuel et réciproque, nous pourrions mieux servir la République, à laquelle, au besoin, nous donnerions notre existence.

— Nous avons regret d'insister, encore une fois, sur la question des bons de pains, dans la Guillotière; mais il se passe dans cette commune des faits tellement tristes que nous devons y revenir.

Déjà, nous avons signalé les refus des boulangers *impayés* de livrer du pain aux indigents porteurs de bons de la mairie. Nous croyions que des mesures auraient été prises en conséquence.

Il n'en est rien. Les boulangers n'étant pas payés par la caisse municipale continuent à refuser le pain aux porteurs, et, hier encore, nous avons vu un indigent courir, pendant une heure, de boutique en boutique, sans pouvoir obtenir le secours auquel il avait droit.

Il est temps que cesse un pareil état de choses.

— Chaque jour, nous recevons des plaintes nouvelles sur l'inexactitude du service de la poste. Il n'est pas de semaine que nous n'ayons à enregistrer les nombreuses réclamations de nos abonnés, relatives à des numéros égarés ou retardés.

Nous répétons que notre service se fait, dans nos bureaux, très-exactement et que nous ne pouvons nous expliquer les négligences de la poste, — négligences déjà si souvent signalées par nous.

Nous engageons nos lecteurs à joindre *personnellement* leurs réclamations aux nôtres; peut-être, de la sorte, obtiendrons-nous quelque amendement.

— M. Ambert, préfet du Rhône, est parti hier soir, à quatre heures, pour Paris.

— La police, si chatouilleuse à l'endroit des crieurs de journaux qui paraissent et se vendent le soir, pourrait-elle nous dire si la même sévérité existe, le matin, pour des feuilles volantes à qui l'on permet, outre certaines infractions à la loi que nous ne désignerons pas, d'annoncer et de crier, dans les quartiers populeux surtout, les nouvelles les plus extraordinaires et parfois les plus alarmantes?

Ne pourrait-elle pas de même faire exécuter plus ponctuellement les ordonnances administratives qui défendent aux filles soumises de s'arrêter sur la voie publique et d'y provoquer les passants? C'est une mesure dont lui sauraient gré les habitants de certains quartiers, qui ont à se plaindre plus particulièrement de ces atteintes à la morale publique.

— Nous avons été induits en erreur, en annonçant hier qu'un individu avait été tué par les gendarmes dans la rixe qui a eu lieu à Vénissieu; deux personnes ont été blessées, dont l'une assez grièvement.

— M. de Mortemart vient d'envoyer 1,200 fr. à la commune de Lachassagne; il destine cette somme importante à l'achèvement d'un large chemin qui doit conduire directement, en traversant le bois d'Alix, à la route de Tarare. Ce travail, utile à toutes les communes voisines, aura encore l'avantage d'occuper cet hiver un certain nombre de journaliers.

— L'armée des Alpes opère un mouvement rétrograde pour prendre ses quartiers d'hiver. On annonce l'arrivée, dans le département de la Drôme, d'à peu près 6,000 hommes répartis sur divers points. Un bataillon du 49<sup>e</sup> de ligne, de 800 hommes, est attendu à Valence mardi 10, ainsi que 200 hommes du génie et 200 chevaux incorporés dans l'artillerie.

Deux bataillons d'infanterie seront placés à Romans.

— Par arrêté du pouvoir exécutif, en date du 28 septembre 1848, la municipalité de la Croix-Rousse a été ainsi constituée :

Maire : M. Rejanin (Antoine-Barthélemy).

Adjoints : MM. Bernard-Barret (François-Marie); Barmont (Henri-Melchior).

Adjoint spécial pour Saint-Clair : M. Gros (Jean-Marie).

— M. Seigle, capitaine de voltigeurs de la garde nationale, quartier St-Jean, accusé de détournement de bons de pain et de viande qu'il était chargé de délivrer aux malheureux, a été condamné samedi à six jours de prison et à 25 francs d'amende sur le chef relatif aux bons de pain qu'il avait donnés en paiement à quelques fournisseurs, lors de la fête de la plantation de l'arbre de la liberté qui a eu lieu sur la place du Palais-de-Justice.

Sur le chef relatif aux bons de viande appliqués à son profit, il a été acquitté.

— Le 30 du mois dernier, un tragique événement est venu jeter la consternation dans la commune de Saint-Jullien-en-Vercors. Voici à ce sujet ce que nous avons pu recueillir :

Un habitant de cette commune avait voué une haine à mort au garde-champêtre, par suite de quelques procès-ver-

baux que ce dernier avait faits à sa famille, notamment à son fils. Le garde-champêtre, connaissant les intentions hostiles de cet homme, se tenait sur ses gardes et redoutait de se trouver en sa présence. Samedi dernier, cependant, jour funeste pour le garde-champêtre, celui-ci se trouvait dans la forêt de l'Ailler, il aperçoit son ennemi commettant un délit; mais loin de lui faire le moindre reproche, il cherche à fuir. Le délinquant l'aperçoit, le poursuit, et d'un coup de hache à la tête abat son adversaire, qui cependant a le courage de se relever, faire quelques pas et lui demander grâce à mains jointes; mais rien ne saurait fléchir et arrêter ce furieux, et dans sa rage il assène quatre nouveaux coups de hache au malheureux garde champêtre, qui tombe sans vie baigné dans son sang.

Le bruit de cet événement se répand au village; le meurtrier et son frère, sur lesquels planaient quelques soupçons, sont mis en état d'arrestation et amenés en présence de la victime. La vue de ce cadavre émeut le véritable meurtrier, il détourne ses regards et cherche à jeter sur son frère tout l'odieux de ce crime. Mais, bourrelé par les remords de sa conscience, cédant au besoin de proclamer la vérité, et surtout ne voulant pas qu'un acte aussi atroce pesât sur son frère innocent, il se décide à révéler à la justice la vérité tout entière. Il avoue son crime aux magistrats, indique le lieu où doit se trouver cachée l'arme fatale, et c'est de sa propre bouche que l'on apprend le détail horrible des derniers moments de la victime succombant sous la hache de son assassin, auquel elle demande en vain grâce et pitié.

(Courrier de la Drôme.)

— On lit dans le Toulonnais du 8 :

« On doit se rappeler que, dans les premiers jours de septembre, l'ordre fut expédié de Paris par le télégraphe, à l'autorité maritime de notre port de disposer toutes les frégates à vapeur alors disponibles à prendre la mer. Ces steamers reçurent à bord du matériel d'artillerie, un service complet d'ambulance, un approvisionnement considérable de projectiles et de munitions de guerre, et ils devaient aller embarquer à Marseille une brigade qui venait de se former dans cette ville, pour la transporter en Italie. On ignorait alors si, à l'expiration de l'armistice conclu entre l'Autriche et le Piémont, les hostilités ne recommenceraient pas en Italie, et le gouvernement de la République se mettait en mesure d'agir, au besoin, par terre et par mer. Il paraît maintenant, bien que la brigade formée à Marseille ne soit pas encore dissoute, que l'expédition a été contremandée; car on a débarqué, ces jours derniers, des frégates à vapeur désignées pour transporter les troupes expéditionnaires, tout l'attirail de guerre qu'elles avaient à bord.

« Tout porte à croire que plusieurs de nos frégates à vapeur seront affectées momentanément au transport des colons que le gouvernement envoie en Algérie. »

— Le nommé Bouvenot (Paul), natif de St-Brevin (Haute-Saône), est prévenu d'abus de confiance au détriment du citoyen Mortera, auteur du Guide du vrai Républicain; il paraîtrait que ledit Bouvenot, d'après l'addition faite de la liste devant le tribunal correctionnel, a détourné au préjudice du citoyen Mortera une somme de 524 fr.

Dans la séance du six octobre 1848, le tribunal correctionnel de Lyon a condamné Bouvenot (Paul) à deux mois de prison et aux dépens.

Le citoyen Mortera fait savoir et invite tous les souscripteurs qui ont souscrit sur la liste audit Bouvenot, d'avoir l'obligeance de venir à son bureau pour retirer la première livraison de l'ouvrage. Les sommes versées seront tenues en compte sur les dernières livraisons après justification.

Le bureau du citoyen Mortera est rue de la Poulallerie, 20, au quatrième.

**Soies.** Aubenas, le 7 octobre — Les affaires ont été peu actives cette semaine; néanmoins les prix étaient fermement tenus. La nouvelle arrivée de Lyon, qu'il s'était manifesté quelques désordres dans cette ville, mais qui ont été aussitôt réprimés, avait ralenti un peu les affaires, sans cependant affaiblir les cours.

A Joyeuse, on a payé les belles soies de F. 35 à 37 le kil. — Ces qualités étaient rares; les qualités inférieures plus abondantes, mais moins recherchées, se sont payées de F. 28 à 33 le kil., selon le mérite et la finesse.

A Aubenas, on a fait à peu près les mêmes prix qu'à Joyeuse. Les soies de tout premier mérite étaient très-rares. — Les bonnes soies courantes d'un mérite inférieur se payaient de F. 29 à 33 le kil. Il s'est acheté assez de soies dans ces qualités.

Les soies d'ordre sont toujours tenues aux sources de F. 42 à 46, selon le mérite et l'origine.

A Romans, la marchandise abonde. Les soies ordinaires de pays valent de F. 15 50 à F. 16 le 1/2 kil.

A Marseille, la position des soies reste la même que samedi dernier, c'est-à-dire que les transactions s'opèrent toujours avec lenteur.

Par le vapeur le Bosphore, il est arrivé 60 balles en qualité de Brousse, dont le débarquement va avoir lieu incessamment.

Deux paquebots de l'Etat, venant des côtes de Syrie, n'ont versé que 5 balles, qui ne feront que passer, ayant une autre destination.

Les ventes de la semaine sont de :

5 balles Mestoup-Sellé,	F. 12 25 à 13 »
3 » Baruthine,	11 » 11 50
8 » Morée fine,	12 » »
8 » Payembol,	13 25 » »
2 » Castravan à l'esp.,	12 » »
4 » Salonique,	15 » »

#### CORRESPONDANCE.

Lyon, le 7 octobre 1848.

Monsieur le Rédacteur, Divers procès verbaux ont été dressés par monsieur le commissaire de police de l'arrondissement des Célestins contre des commerçants pour avoir un plateau en bois dessous le bassin de leur balance qui reçoit les poids; cependant il n'existe aucun règlement, ordonnance, ou arrêté qui les défendent.

L'usage de ces plateaux à Lyon remonte à des temps immémoriaux; avant que les balances soient oscillantes, ils étaient d'une nécessité absolue, pour tenir la balance dans son centre de gravité, condition sans laquelle les balances d'alors étaient fausses, donnaient plus ou moins de poids, suivant que le plateau était trop ou pas assez haut; mais depuis les balances oscillantes (arrêtés ministériels des 8 août 1808 et 6 juin 1859), ces plateaux sont absolument inutiles, et sont plutôt au préjudice des vendeurs, qu'ils ne leur sont

avantageux; il est facile de s'en convaincre par une simple expérience. Si l'on place deux poids égaux dans les bassins d'une balance oscillante, dont l'un des bassins repose sur un plateau, si la balance est juste elle restera en équilibre, et il faudra l'addition d'un certain poids pour la faire tomber; au contraire, s'il n'y a pas de plateau, que le bassin repose sur le comptoir, la balance prend son mouvement d'oscillation, alors le bassin qui reçoit la marchandise, et qui est éloigné du comptoir, s'en rapproche sans l'addition d'aucun poids. Je viens, en conséquence, monsieur le rédacteur, soit dans l'intérêt du commerçant, soit dans celui de la justice qui, m'a-t-on dit, est saisie de la question, vous prier d'insérer la présente dans un prochain numéro de votre journal. Agréé,

DECRAND, ex-balancier.

#### ITALIE.

C'est à Rome que doivent s'ouvrir les négociations sur la question austro-italienne.

— Dans son manifeste, adressé par le gouvernement au peuple italien, l'empereur d'Autriche, après avoir rappelé l'amnistie qu'il a accordée aux habitants du royaume lombardo-vénitien, finit ainsi :

« Notre volonté est, en même temps, que les habitants du royaume lombardo-vénitien reçoivent une Constitution qui ne réponde pas moins à leur nationalité et aux besoins du pays, qu'à leur union avec l'empire d'Autriche. A cet effet, aussitôt que l'ordre et la paix seront suffisamment assurés, nous convoquerons, dans un lieu qui sera ultérieurement déterminé, des représentants de la nation, qui seront librement élus par toutes les provinces du royaume lombardo-vénitien. »

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

L'Indépendant et la Gazette de Venise confirment la nouvelle d'une attaque des Autrichiens contre un des forts de la terre-ferme.

D'un autre côté, la garnison d'Osopo fait de fréquentes sorties contre les Autrichiens qui le bloquent.

LIVOURNE, 4 octobre. — Les choses paraissent à peu près arrangées entre le grand duc et la population de cette ville qui se trouve de nouveau réunie à la Toscane.

TURIN, 7 octobre. — Le gouvernement vient, dit-on, d'ordonner la formation d'un corps de trente mille hommes d'élite, qui formeront la tête de l'armée sarde.

**LE FAVORI DES DAMES**, MESSAGER DES SALONS, rue Bourdaloue, 5, à Paris, le plus élégant et le moins cher des journaux de modes, voit chaque jour grandir la vogue qui l'a accueilli dès son apparition. D'importantes améliorations tiendront encore témoignage, cette automne, combien la direction se montre jalouse d'être de plus en plus agréable aux abonnés; mais, malgré ces nouveaux frais, l'abonnement reste toujours le même : trois mois, 5 fr. 50 c.; six mois, 6 fr. 50 c.; un an, 12 fr.

#### Bourse de Lyon du 10 octobre 1848.

Orléans, 635 liq. du 15 octobre. — Marseille, 176 25 liq. du 15 octobre. — Nord, 362 50 comptant; 362 50 liq. du 15 octobre. — Loire, 283 75 comptant; 280 liq. du 15 octobre. — Fonderies de l'Orme, 180. — Fonderies, 3,325. — Obligat. de la Loire, 825. — 5 o/o, 68 30.

CONDITION DES SOIES. — Mardi 10 octobre 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 69. — Ouvrées, 52 — Grèges, 17. — Dernier numéro, 492.

Le Directeur-Gérant, JACCOTTET.

# LE JOURNAL LA LIBERTÉ

a établi plusieurs DÉPÔTS de ses exemplaires au prix de 10 centimes le numéro, aux adresses ci-après : M. GUILBERT, libraire, rue Puits-Gaillot, 3. — M<sup>me</sup> PHILIPPE née BEAUDIER, rue Saint-

Dominique, 7. — CHAMBERT, libraire, quai des Célestins. — Cabinet littéraire, rue Centrale. — POCHOY, papetier, rue Grenette. — GUYMON, libraire, rue Lafont. — QUINET, papetier, cours de Brosses, a la Guillotière. — POTALIER, papetier, cours Morand, aux Broteaux. — DUPERRÉ, libraire, rue de la République, 9.

## Annonces judiciaires.

Etude de M<sup>e</sup> BRUN, avoué à Lyon, rue du Beuf, n. 31.

Adjudication au Samedi 4 novembre 1848.

### VENTE

PAR LA VOIE DE LA LICITATION JUDICIAIRE, Avec concours d'étrangers, En un seul lot, Pardevant le tribunal civil de Lyon, D'UN

## BEAU DOMAINE

Situé sur la commune de la Chapelle-en-Vaudois, canton de St-Symphorien-sur-Coise, département du Rhône,

Appartenant aux consorts GEMIER, et consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, prés, terres et bois, le tout de la contenance environ de 14 hectares et 67 ares.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur François Gemier et de demoiselle Benoîte-Fleurie Gemier, contre le sieur Jean-Pierre Gemier, tuteur naturel et légal des demoiselles Marie et Marie-Antoinette Gemier, mineurs.

Ce domaine est cultivé par un fermier dont le bail arrive bientôt à terme.

Mise à prix, vingt-cinq mille francs, ci, 25,000 fr., outre les conditions du cahier des charges,

Pour extrait : signé, BRUN.

Pour plus amples renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> Brun.

## Même Etude.

Adjudication au Samedi 21 octobre 1848.

### VENTE

PAR LA VOIE DE L'EXPROPRIATION FORCÉE, Pardevant le tribunal civil de Lyon,

## D'IMMEUBLES

Situés à Lyon, montée de Fourvières, Saisis au préjudice de M. Félix-Etienne-Malachie Romand et de M<sup>me</sup> Jeanne-Gabrielle-Alix-Mélanie Rolland, son épouse, demeurant ensemble à Lyon;

En deux lots, sauf enchère générale sur la totalité.

Ces immeubles se composent :

Savoir, le premier lot, D'une maison de trois étages, récemment construite en bons matériaux, couverte d'un ciel ouvert et d'une terrasse en bitume;

Et le second lot,

1° D'une autre maison ayant rez-de-chaussée et premier étage, portant l'inscription :

HÔTEL DE FOURVIÈRES;

2° Et de deux terrasses placées au-devant de cette maison, formant perron sur la rue de Fourvières, au moyen d'un escalier en pierres, fermé par une barrière en fer, au-dessus de laquelle est inscrit le mot Plaisance.

Mise à prix du premier lot, 40,000 fr.

Mise à prix du second lot, 10,000 fr.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Brun, avoué poursuivant la vente.

Pour extrait : signé BRUN.

## Annonces diverses.

On DEMANDE une Lingère-Gouvernante pour un Pensionnat de jeunes gens. S'adresser au bureau du journal, à l'imprimerie rue Centrale.

## EN VENTE A LA LIBRAIRIE THÉÂTRALE DE DUPERRÉ FILS.

Rue de la République, 9, à l'angle de la rue François Dauphin.

COLLECTION complète de pièces de théâtre, publiées dans la Bibliothèque dramatique, le Magasin théâtral, la France dramatique, le Répertoire dramatique, etc.

On y trouve un grand choix de livres classiques, histoires, voyages, mémoires, nouvelles, romans, Guides, Cartes et Plans.

Cabinet d'abonnement à la lecture des mieux assortis.

Grand dépôt de tous les journaux de Lyon.

## AVIS AU COMMERCE.

Ouverture du cabinet d'Affaires

Géré par

M<sup>me</sup> ANDRÉ et VINEN,

Arbitre de Commerce et teneur de Livres.

Ce cabinet s'occupe spécialement des arrangements d'affaires à l'amiable, des règlements de comptes, convocations de créanciers, emprunts hypothécaires ou en viagers, et des affaires litigieuses et contentieuses, rentrées de créances, etc., etc.

Rédaction de tout acte sous seing-privé.

Les gérants espèrent par leur zèle, leur impartialité et leur discrétion mériter l'estime des personnes qui les honoreront de leur confiance.

Place du Plâtre, 14, maison Tholosan, escalier à gauche, au 4<sup>me</sup>.

**SUCRE FORTIFIANT** Le dépôt du D<sup>r</sup> LAURENT est toujours rue Luizerne, 4 bis, au premier.

## TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale de Maladies secrètes et de la peau. Vice du sang, Dartres, Gâles, etc., etc., par l'ESSENCE concentrée de Salspareille d'Amérique, remède entièrement végétal.

Prix : 5 francs le flacon.

**INJECTIONS INFALLIBLES.**

Extraites du Traité de Thérapeutique de D<sup>r</sup> LUPI.

Pour guérir en quelques jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix : 5 fr.

Chez CAMUSSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc.

N. B. On ne saurait mettre en doute le service que nous rendons à l'humanité en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules, et tout le long attirail mercurel dont on a l'habitude de gorger le malade. Non seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien : seuls moyens de se débarrasser, en très-peu de temps, à peu de frais, et presque sans peine, d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très-ennuyeuse, et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

## FONDS DE CHARRON A VENDRE.

BONNE CLIENTÈLE, S'adresser place de l'Hippodrome, 58,

et cours Charlemagne, 102.

On donnera des facilités pour le paiement.

LYON. — IMPRIMERIE DE MOUGIN-BUSARD. Rue Centrale.